



Association TOURS PADDLING CLUB

Lac des Peupleraies
Quai Georges Vallerey
37000 TOURS



Formulaire carnet de prêt : Tours Paddling Club

Nom :

Date de naissance :

Adresse :

Code postal :

@ :

Prénom :

Lieu de naissance :

Ville :

Téléphone :

Tarif	
Carnet de prêt (valable pour 10 séances)	30 €

- Ce carnet de prêt d'un montant de 30€ est valable pour 10 séances d'entraînements à effectuer soit entre le mois de janvier à juin ou le mois de septembre à décembre de l'année en cours, en fonction de la date de souscription.
- Le matériel prêté à chaque séance est une planche de Stand Up Paddle, une pagaie, un gilet, un leash voir d'autre matériel en fonction de l'activité proposée.
- A chaque entraînement, le registre de prêt du matériel devra être signé par l'adhérent et un membre du conseil d'administration avant et après la séance. L'association Tours Paddling Club se réserve le droit d'utiliser le matériel selon les activités programmées.
- L'adhérent titulaire d'un carnet de prêt devra obligatoirement prévenir l'association Tours Paddling Club de sa présence et de l'utilisation du matériel au minimum 3 jours avant l'entraînement.
- Une caution de 600€ non encaissée sera demandée lors de la souscription au carnet de prêt. La caution sera restituée à l'expiration du carnet de prêt. Le dit matériel utilisé doit être restitué en parfait état de fonctionnement, d'entretien et de propreté après chaque entraînement. Pour cela des serviettes sont à dispositions des adhérents pour nettoyer et sécher le matériel. Pendant la totalité de la durée du prêt, le matériel est sous la responsabilité de l'emprunteur. Toutes négligences dégradations du matériel entraîneront des frais. Une somme maximum sera prélevée sur le montant de la caution selon le tableau ci-dessous :

Stand Up Paddle	Réparation diverses	Pagaie	Leash	Gilet
600 €	100 €	60 €	40 €	20 €

- A l'expiration du carnet de prêt nous invitons les adhérents à acquérir leur propre matériel et permettre ainsi aux nouveaux adhérents de bénéficier d'un prêt de matériel. Si besoin, le carnet de prêt peut-être renouvelé 1 fois et les adhérents ayant déjà bénéficié du dispositif sont prioritaires pour les demandes de souscription de carnet de prêt par rapport aux nouveaux adhérents.

Date de souscription :

Date de validité :

Espèces Chèque N°

Chèque de caution N°

Fait à

Le

Signature (Mention « lu et approuvé »)

Association Tours Paddling Club – Tél : 06.47.90.03.63

www.tourspaddlingclub.com - tourspaddlingclub@gmail.com

N°SIRET : 813 476 637 00018 - Affiliation Fédération Française de Surf N°C2437512

<u>N° séance</u>	<u>Date</u>	<u>Signature / Tampon</u>
Séance N°1		
Séance N°2		
Séance N°3		
Séance N°4		
Séance N°5		
Séance N°6		
Séance N°7		
Séance N°8		
Séance N°9		
Séance N°10		

Association Tours Paddling Club – Tél : 06.47.90.03.63

www.tourspaddlingclub.com - tourspaddlingclub@gmail.com

N°SIRET : 813 476 637 00018 - Affiliation Fédération Française de Surf N°C2437512